

<b>COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE</b>
--

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de BUXIERES SOUS MONTAIGUT, le lundi 29 août 2011 à 18 heures.

Présents (43): Mesdames et Messieurs

**AYAT SUR SIOULE** : BLANCHONNET Patrick - MONTRIGAUD Gérard - **BLOT L'EGLISE** : BOULEAU Bernard - BOUYGES Jérôme - **BUXIERES SOUS MONTAIGUT** : BUVAT Paul - BALLARIN Florence - **ESPINASSE** : GIDEL Yves - BICHARD Eliane - **GOUTTIERES** : GOURSONNET Chantal - **LA CELLETTE** : DUMAS Claude - PECYNY Vincent - **LAPEYROUSE** : COLAS Maurice - PERRIN Joël - **LISSEUIL** : BREMENSON Gérard - **MARCILLAT** : LESCURE Marc - DELAGE Jean-François - **MONTAIGUT EN COMBRAILLE** : LEMPEREUR Claire - SAUVANET Marianne - **MOUREUILLE** : GUISEZ Jean - **NEUF EGLISE** : LESCHER Guy - **PIONSAT** : CHAFFRAIX Louis - **POUZOL** : GENEPIER Laurent - **LE QUARTIER** : CHATELUS Georges - **SAINT ELOY LES MINES** : BARILLIER Pierre - MONTEIL Pierre - **SAINT GERVAIS D'Auvergne** : LEPETIT Lucien - ARNAUD Brigitte - **SAINT HILAIRE DE PIONSAT** : RAQUE Max - **SAINT JULIEN LA GENESTE** : LAUSSEDAT Danielle - **SAINT MAIGNER** : BERGER Roger - **SAINT MAURICE PRES PIONSAT** : CONDAT Robert - **SAINT PARDOUX** : LEJEUNE David - **SAINT PRIEST DES CHAMPS** : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude - **SAINT QUINTIN SUR SIOULE** : GABARD Jean-Luc - DESNOTTES Sébastien - **SAINT REMY DE BLOT** : LAMARTINE Jean-Pierre - **SAINTE CHRISTINE** : LAUMET André - **SAURET BESSERVE** : THOMAS Daniel - **SERVANT** : DECHATRE Gérard - **TEILHET** : GILLET Christiane - **VERGHEAS** : LAMADON Bernard - **YOUX** : DUDYSK Philippe.

Excusés (39): Mesdames et Messieurs

**ARS LES FAVETS** : PALIOT Claire - GUINEPAIN Catherine - **BIOLLET** : CLUZEL Laurent - DUMONT Vivianne - **BUSSIERES PRES PIONSAT** : DUCROS Henri - RIGAUD Valéry - **CHATEAU SUR CHER** : RAYMOND René - FAUVET Romaric - **DURMIGNAT** : ROBERTET Alain - CHARTOIRE Guy - **GOUTTIERES** : CHARVILLAT Jean-Pierre - **LA CROUZILLE** : MAUBERT Valérie - VIRMONT Henri - **LISSEUIL** : PASSAVY Joëlle - **MENAT** : BREMAUD Karine - MAZUEL Daniel - **MOUREUILLE** : LARVIN Bernard - **NEUF EGLISE** : BELLARD Davy - **PIONSAT** : GAUMET Jérôme - **POUZOL** : GROS Henri - **LE QUARTIER** : CHEVALOT Alain - **ROCHE D'AGOUX** : SCHMIDT Gilles - FAURE Philippe - **SAINT GAL SUR SIOULE** : ROCHE Christophe - RENON Jean-Patrick - **SAINT HILAIRE DE PIONSAT** : FRANCOLON Marie-Paule - **SAINT JULIEN LA GENESTE** : NIGON Michelle - **SAINT MAIGNIER** : GROUEIX Pierre - **SAINT MAURICE DE PIONSAT** : FAURE Lionel - **SAINT PARDOUX** : BOUCHE Chantal - **SAINT REMY DE BLOT** : NEUVILLE Claude - **SAINTE CHRISTINE** : TRAPON Jean-Claude - **SAURET BESSERVE** : COMBES Robert - **SERVANT** : MARTIN Corinne - **TEILHET** : ROUDIER Renée - **VERGHEAS** : MAUCHET Gérard - **VIRLET** : PARRET René - MUNCH Fabrice - **YOUX** : LAFANECHERE Yves.

Procuration (1) :

**VERGHEAS** : MAUCHET Gérard à LAMADON Bernard.

**Date de la convocation** : le 22 août 2011

**Secrétaire de séance** : LAUMET André.

**Assistaient également à la réunion :**

- **Mademoiselle Isabelle DARBY / Receveur Syndical.**
- **Monsieur Michaël BARE / Secrétaire du SICTOM.**

**Après l'accueil des délégués par Paul BUVAT, Maire de BUXIERES, Madame la Présidente aborde les différents points de l'ordre du jour :**

**Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 avril 2011 est approuvé par le Comité Syndical.**

**Objet : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.**

Madame la Présidente présente les grands axes du rapport annuel (transmis à chaque délégué) au Comité Syndical :

- Contexte.
- Indicateurs techniques.
- Indicateurs financiers.

Concernant les données chiffrées, Madame la Présidente met en évidence la baisse des tonnages en ordures ménagères et collecte sélective ; et pour ce qui concerne les Points d'Apports Volontaires, la baisse du tonnage du verre avec des nuances prononcées entre certaines communes. En revanche, le tonnage des DEEE est en nette augmentation.

Laurent GENE BRIER note que cette hausse est conjoncturelle (passage à la TNT pour ce qui concerne les apports d'Ecrans).

André LAUMET souhaite que le rapport intègre, au-delà du suivi annuel, une notion de moyenne afin de dégager de grandes tendances.

Paul BUVAT note que le prochain rapport permettra de mesurer l'effet de la suppression des bennes villages. A ce sujet, Brigitte ARNAUD souligner qu'il faudra tenter de déterminer la destination (répartition) des différents déchets désormais apportés en déchèteries.

Le Comité Syndical à l'unanimité donne acte à Madame la Présidente du détail du rapport annuel 2010.

**DELIBERATION**

**Objet : Installation de stockage de déchets non dangereux des Nigennes (63700 SAINT ELOY LES MINES) / Rapport 2010.**

Madame la Présidente rappelle les grands principes réglementaires du rapport annuel (transmis aux services de l'Etat (DREAL) ainsi qu'à la commune de SAINT ELOY LES MINES) au Comité Syndical :

- Présentation du site.
- Exploitation du site.
- Suivi des effluents liquides.
- Suivi des effluents gazeux.
- Suivi des travaux.

Le Comité Syndical à l'unanimité donne acte à Madame la Présidente du détail du rapport annuel d'activité.

DELIBERATION

**Objet : Installation de stockage de déchets non dangereux des Nigennes (63700 SAINT ELOY LES MINES) / Mise en conformité du site.**

Madame la Présidente expose au Comité Syndical les conclusions du Bureau d'Etudes BIOBASIC :

**Définition des deux options de réhabilitation envisageables pour un premier coût estimatif équivalent évalué à 512 500 € HT:**

*Deux options de réhabilitation sont donc envisageables : le casier n°2 peut être fermé en l'état ou être utilisé pour le stockage d'environ 25 000 m<sup>3</sup> ± 10 % de déchets inertes.*

**Option 1 : fermeture du casier en l'état :**

*Les travaux à mettre en oeuvre pour la fermeture du casier en l'état comprennent :*

- le remodelage des déchets pour création d'un dôme (pentes de 3 à 6 %) avec apport et mise en oeuvre de matériaux terreux en surface de façon à protéger le complexe d'étanchéité ;
- l'installation des puits de biogaz dans le massif de déchets ;
- la pose du complexe d'étanchéité comprenant un géotextile antipoinçonnant (800 g/m<sup>2</sup>) surmonté d'une géomembrane PEHD (épaisseur de 15 dixièmes de mm), puis d'un géotextile antipoinçonnant (500 mg/m<sup>2</sup>) ;
- la découpe de la géomembrane sur les digues périphériques au-dessus de la cote altimétrique des déchets ;
- le démontage de la partie supérieure des digues avec reprise et utilisation des matériaux pour réaliser la couche de surface semi-imperméable ;
- la descente des trois puits de lixiviats et la réfection des têtes de regards ;
- la réalisation d'une nouvelle tranchée d'ancrage en tête de digue pour ancrer les complexes d'étanchéité inférieurs et supérieurs ;
- la réalisation de la couverture supérieure comprenant :
  - une couche drainante d'une épaisseur de 30 cm constituée d'un matériau de carrière 40/70 mm,
  - une couche semi-imperméable d'une épaisseur moyenne de 1 mètre constituée pour partie du matériau constitutif des digues et pour la partie complémentaire de matériau d'apport,
  - une couche de terre végétale sur une épaisseur minimale de 20 cm ;
- la végétalisation du dôme au moyen de plantes herbacées (gazon, trèfle, luzerne...) d'essences locales ;
- la réalisation des têtes de puits et du réseau aérien de collecte de biogaz ;
- la connexion du réseau de collecte de biogaz à la torchère existante après vérification de sa capacité.

**Option 2 : reconversion en ISDI :**

*Les travaux à mettre en oeuvre pour la fermeture du casier après la période de stockage des déchets inertes comprennent :*

- le modelage des déchets inertes pour création d'un dôme (3 à 6 %) avec un éventuel apport et mise en oeuvre de matériaux terreux en surface de façon à protéger le complexe d'étanchéité ;
- l'installation des puits de biogaz dans le massif de déchets ;
- la pose du complexe d'étanchéité comprenant un géotextile antipoinçonnant (800 g/m<sup>2</sup>) surmonté d'une géomembrane PEHD (épaisseur de 15 dixièmes de mm), puis d'un géotextile antipoinçonnant (500 mg/m<sup>2</sup>) ;
- la réalisation d'une tranchée d'ancrage en tête de digue pour ancrer le complexe d'étanchéité supérieur ;
- la réalisation de la couverture supérieure comprenant :
  - une couche drainante d'une épaisseur de 30 cm constituée d'un matériau de carrière 40/70 mm,
  - une couche semi-imperméable d'une épaisseur moyenne de 1 mètre constituée de matériau d'apport,
  - une couche de terre végétale sur une épaisseur minimale de 20 cm ;
- la végétalisation du dôme au moyen de plantes herbacées (gazon, trèfle, luzerne... d'essences locales ;
- la réalisation des têtes de puits et du réseau aérien de collecte de biogaz ;
- la connexion du réseau de collecte de biogaz à la torchère existante après vérification de sa Capacité.

Pierre BARILLIER note que la conversion en exutoire amiante semble être une bonne solution pour la collectivité du point de vue économique (facturation des apports).

Madame la Présidente précise que la gestionnaire SITA (ou autre par la suite) aura pour mission et intérêt de ramener des apports et donc des « clients » sur le site.

Compte tenu de l'investissement, André LAUMET insiste sur la nécessité de rentabiliser l'opération.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à soumettre aux services de l'Etat, un dossier complet de reconversion en « exutoire amiante lié », par l'intermédiaire du BE BIOBASIC dans le cadre du contrat en cours (marché-options).

DELIBERATION

## **Objet : Marché de prestations Points d'Apports Volontaires (Verre).**

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que Le renouvellement du marché de collecte du verre a été engagé par procédure adaptée / publication MAPA BOAMP N° 11-146878. Le contrat actuel arrive à échéance au 31/08/2011.

Le Bureau du SICTOM des Combrailles a souhaité voir spécifier le renforcement de certaines exigences au Cahier des Charges :

### **CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA PRESTATION**

La collecte du verre d'emballage d'origine ménagère s'effectuera sur les 41 communes du territoire du SICTOM des Combrailles. Les colonnes sont assurées par les soins du syndicat.

Le transport s'effectuera à destination d'un centre de tri agréé ECO EMBALLAGES.

Le syndicat choisit les emplacements des conteneurs uniquement sur le domaine public, dans un espace permettant les opérations de vidages et les manœuvres des véhicules de prestataire.

Le syndicat signale à la société prestataire, les emplacements et les dispositions initiales, ainsi que toutes formes de modifications (déplacement ou suppression de conteneur, ou encore, mise en place de nouvelles colonnes).

Les modifications ne doivent pas avoir d'impact sur le coût initial de la prestation.

### **OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**

Le soumissionnaire s'engage à collecter uniquement des colonnes mono-matériaux et non compartimentées, d'un volume approximatif de 3/3.5/4/9m3 utiles (pour la plupart), ayant un système de préhension kinshoffer ou par simple crochet et ayant une ouverture automatique (sans appareil spécial) quelque en soit le propriétaire.

Le soumissionnaire s'engage également à organiser et à gérer des tournées de ramassage régulières (fréquence minimale toutes les trois semaines pour les plus sollicités) afin d'éviter le débordement des colonnes. Lorsque pour une raison inhabituelle (en dehors de déplacements non signalés), un ou plusieurs conteneurs se remplissent plus rapidement, le soumissionnaire garantit qu'il videra la ou les colonnes pleines dans les 72 heures ouvrables au plus tard qui suivront l'appel téléphonique confirmé par fax ou par internet par le SICTOM des Combrailles.

**Le soumissionnaire transmettra tous les mois, avant passage, un planning de collecte actualisé, et répondra à chaque demande spécifique du SICTOM en précisant le jour d'intervention.**

**Le soumissionnaire s'engage à laisser les abords immédiats des conteneurs exempts de tout emballage verre au terme de chacune des opérations de vidange de ceux-ci.**

**De plus, le soumissionnaire s'engage à fournir un relevé mensuel de suivi de collecte joint à la facture et au planning prévisionnel du mois suivant. Tout manquement à ces obligations de suivi et de délai devra être fondé et justifié (type cas de force majeure) à la facturation.**

Le présent marché est passé pour une durée allant jusqu'au 31 août 2012, renouvelable une fois un an.

Le coût unitaire (tonne) du marché actuel est de 44.50 € HT. La société SORECA propose une prestation à 47.50 € HT / Tonne. A l'occasion des tournées, le conducteur « visualise » et procède à un estimatif du taux de remplissage de chaque colonne (un logiciel informatique réparti ensuite le tonnage pour chaque unité en fonction de leur volume et suivant le taux de remplissage estimé) : « si le poids attribué à chaque conteneur est approximatif, celui qui vous est facturé correspond à celui livré au centre de traitement ».

La société ECHALIER propose une prestation à 50.00 € HT / Tonne avec une garantie d'intervention dans un délai de 24 heures ouvrables pour les demandes ponctuelles. Les véhicules bénéficient d'un système de pesée embarquée permettant de connaître « précisément le jour et l'heure de collecte, le kilométrage parcouru, ainsi que le poids collecté par colonne et emplacement... ».

ENTREPRISE	MONTANT	REFERENCES	DELAIS	TOTAL
SORECA	3/4	2/3	2.5/3	7.5/10
ECHALIER	2.5/4	2.5/3	3/3	8/10

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société ECHALIER dans les conditions ci-dessus référencées.**

David LEJEUNE souhaite que la notification du marché soit l'occasion de rappeler à l'attributaire la nécessité de rendre, après chaque intervention, les abords propres.

## **DELIBERATION**

## **Objet : Groupe de travail / Programme de Prévention.**

**Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical, les enjeux liés à la préparation du programme local de prévention et aux travaux du Comité de Pilotage auxquels participent également pour l'aspect administratif et technique, les agents du SICTOM Michaël BARE et Véronique PERRIER (formation matrice coût) et le VALTOM en accompagnement. Au niveau des délégués, un groupe de travail déjà constitué par Claire LEMPEREUR, Brigitte ARNAUD et Pierre BARILLIER pourrait être renforcé par la participation de Bernard BOULEAU et Laurent GENE BRIER.**

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'élargir le groupe de travail prévention dans les conditions ci-dessus référencées.**

**Des réunions ont été organisées dans les locaux des deux syndicats, avec le Bureau RECYTEC, retenu dans le cadre du groupement de commande. Un questionnaire a d'ailleurs été transmis à toutes les communes. Claire LEMPEREUR propose de prolonger le délai de réponse à l'échéance du 15 septembre.**

**Madame la Présidente précise que le SICTOM des Combrailles est la dernière collectivité ayant pu bénéficier, pour l'année 2011, de l'accord de partenariat (subvention) de l'ADEME.**

**Pierre BARILLIER note que le versement progressif de l'aide sera logiquement conditionné aux actions et résultats produits par le Syndicat.**

## **DELIBERATION**

### **Objet : Budget Primitif 2011 / Décision modificative n°1.**

Madame la Présidente rappelle qu'à la suite d'une période d'arrêt maladie, il a été procédé au remplacement de Véronique PERRIER sur un délai de 2 mois. Il faut donc, pour garantir les comptes « personnel » sur l'exercice 2011, procéder à un virement de crédits selon le détail suivant :

- Besoin supplémentaire / 1 800 € (CHAPITRE 12 – Personnel) ventilé selon la répartition suivante :
  - 1 300 € au compte 6413
  - 400 € au compte 6451
  - 100 € au compte 6454
- Prélèvement des 1 800 € sur le compte 6554 (CHAPITRE 65 – Organismes de regroupement).

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à procéder au virement de crédits n°1 dans les conditions ci-dessus référencées.**

## **DELIBERATION**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame la Présidente procède à la lecture des comptes rendus de sensibilisations effectuées sur les communes d'Ayat Sur Sioule et Servant par Cyril BRUNEL :

*Commune concernée : Ayat sur Sioule*

*Dates : 1<sup>er</sup> au 4 août 2011 soit 3 journées*

*Nb de foyers prospectés : 55*

*Nb de foyers contactés : 37*

*Taux de contact : 67 %*

*Cette campagne de sensibilisation a été organisée afin d'améliorer la qualité du tri et les quantités collectées en point d'apport volontaire. Cette campagne de sensibilisation s'est déroulée en 2 parties :*

- Sensibilisation en porte à porte*
- Point info au point propre de la commune*

*La sensibilisation en porte à porte s'est déroulée sur le bourg principal de la commune et sur quelques hameaux importants (Le Puy, Champeyreux, Gaby, Ronchaigne et Les Boissis).*

*Ce contact direct avec les usagers m'a permis d'évaluer leur implication dans le tri des déchets mais également de recueillir leurs réclamations.*

*Les usagers de la commune d'Ayat sur Sioule semblent plutôt impliquer dans le tri des déchets. J'ai noté plusieurs questions relatives au tri des déchets et à leur recyclage.*

*En revanche, leurs réclamations portent sur plusieurs problèmes. J'ai noté beaucoup de remarques concernant le nouveau mode de collecte des encombrants qui, aux yeux des usagers, semble insuffisant au niveau de sa fréquence et trop contraignant. Certains usagers ont même soulevé un effet pervers de ce mode de collecte : une augmentation des dépôts sauvages. De plus, la collecte de ces encombrants a été assurée par une personne seule, ce qui me paraît un peu juste pour collecter des encombrants.*

*D'autre part, lors de cette campagne de sensibilisation, j'ai réalisé une demi-journée d'accueil des usagers au Point propre de la commune. Ce point information sur le tri des déchets m'a permis de sensibiliser une douzaine de foyers supplémentaires que je n'avais pas rencontré lors du porte à porte.*

*Enfin, suite à la demande de Mme Lempereur je suis allé vérifier sur le terrain la présence d'un bac de collecte des OM au lieu-dit Gaby. En fait, le seul bac desservant ce lieu-dit est situé à 2,5 km au bord de la route, ce qui est trop loin pour assurer un service correct. De plus, une place suffisante est présente dans le hameau pour accueillir le bac et permettre au camion de collecte de faire facilement demi-tour. Il est également intéressant de noter que le bac situé au bord de la route semble être utilisé par un restaurateur. Ce dernier est situé sur la commune de Châteauneuf les bains et ne dépend donc pas du SICTOM des Combrailles. Pour le cas de ce lieu-dit, il faut déplacer le bac de 600l situé au bord de la route jusqu'au centre du hameau afin que le service rendu aux usagers y vivant soit correct. Il faudra également remplacer le bac de 600l par un bac de 240l ou 360l puisqu'un autre usager habite à proximité immédiate.*

*Commune concernée : Servant (bourg)*

*Dates : du 23 au 25 août soit 3 journées*

*Nb de foyers prospectés : 104*

*Nb de foyers contactés : 47*

*Taux de contact : 45 %*

*Cette campagne de sensibilisation a été mise en place pour améliorer la qualité du tri et faire progresser les quantités collectées ; Elle s'est déroulée en 2 étapes :*

- Sensibilisation en porte à porte ;*
- Point Info au point propre de la commune.*

*La sensibilisation en porte à porte a uniquement concernée le bourg de Servant. Celle-ci m'a permis d'évaluer l'implication des usagers et de recueillir leurs réclamations. Les usagers rencontrés semblent plutôt conscients de la nécessité du tri*

*des déchets mais souhaiteraient un développement de la collecte de proximité en bac de regroupement.*

*Par ailleurs, j'ai noté plusieurs remarques relatives à la collecte des encombrants, qui n'est pas assez fréquente. J'ai également noté des remarques concernant les horaires d'ouverture de la déchèterie qui ne sont pas adaptés selon certains usagers, qui souhaiteraient une ouverture plus tôt le matin.*

*D'autre part, plusieurs usagers se sont plaints du travail des agents de collecte qui ne respectent pas les emplacements de collecte et surtout ne prennent pas soin du matériel. En effet, les bacs de regroupement mais surtout les bacs individuels de certains usagers sont abimés voire cassés lors de la collecte et deviennent inutilisables.*

*Enfin, j'ai également noté plusieurs plaintes relatives au brulage des déchets, qui semble être une habitude pour certains usagers. Ces brulages concernent surtout les déchets verts mais ils sont souvent alimentés avec de l'huile de vidange ou des bâches agricoles.*

*En amont de cette campagne de sensibilisation, j'ai réalisé un état des lieux des équipements de collecte des OM. J'ai recensé 80 bacs répartis sur 70 points de collecte (18 dans le bourg et 52 pour les lieux dits). De plus, certains usagers et certains hameaux sont collectés par le biais de bacs individuels. La répartition de ces bacs semble tout à fait pertinente et suffisante. En revanche, il manque un bac de regroupement dans le bourg pour les logements situés à une centaine de mètre de la salle des fêtes. Ce point a été vu avec M. Dechatre, délégué au SICTOM, qui devrait faire le nécessaire pour rapprocher un bac de collecte de ces habitations.*

*Au niveau de la collecte du verre, il serait pertinent de déplacer l'une de 2 colonnes du point propre à proximité de la salle des fêtes, qui est située dans le bourg, le point propre étant situé à l'extérieur du bourg.*

Avant le terme de la séance, Madame la Présidente rappelle que le prestataire SITA MOS a désigné un nouveau responsable d'équipe en remplacement de Monsieur Alain BARANECK. Il s'agit de Monsieur David DARAIZE. David DARAIZE a déjà fait le point sur les problèmes de collecte, la mise à disposition des bacs pour des événements ponctuels (type « bal de l'Europe à St Gervais), les conteneurs à remplacer, et la première campagne de service « encombrants à domicile ». Un rendez-vous mensuel (bilan du service) devrait permettre un suivi plus pertinent des incidents de collecte.

Pour ce qui concerne la prestation « encombrants », Laurent GENEVRIER insiste sur la nécessité de gérer la prise de rendez-vous avec plus d'avance. Claire LEMPEREUR signale que la tournée des communes en 2012 pourrait être organisée depuis le site de SAINT ELOY LES MINES et non plus PONT DU CHATEAU.

La séance est levée à 19 heures 25.